



Département du MORBIHAN

2024/18/10/09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJJARD Laurine (arrivée à 21h15), LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger (arrivé à 21h07), LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : NÉDÉLEC Rémi, LE GRAND Mickaël, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc

Procuration(s) : NÉDÉLEC Rémi à BAUDET Philippe, LE GRAND Mickaël à LE GRAND Hicham, PERON Matthieu à BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren à TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 10/10/2024
Convocation affichée le : 10/10/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 24/10/2024

Publié ou notifié le 04/11/2024

Certifié exécutoire le 04/11/2024

A GOURIN, le...04/11/2024...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

**9- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN ET LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DU CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS – PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2027**

Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de signer une convention de prestation de services avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Morbihan.

Cette convention a pour objet l'entretien des locaux du Centre d'Intervention et de Secours, assuré par un agent communal.



Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention jointe en annexe,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE le maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer une convention de prestation de services avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Morbihan, à effet du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, pour l'entretien des locaux du centre d'incendie et de secours, assuré par un agent communal.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 18 octobre 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.